

LE PROTOCOLE ET SES EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRADUCTION

PATRICK MONOD-GAYRAUD

Administrateur civil et traducteur indépendant
monodg@yahoo.fr

Abstrait : Une rigueur absolue et permanente est requise pour éviter tout malentendu d'ordre purement technique lors de l' interprétation et à la traduction au service du protocole. Mieux encore, interprètes et traducteurs doivent pouvoir traduire au plus près les hésitations ou confusions (voulues ou non) des interlocuteurs qu'ils servent. Cela est vrai des interprétations orales comme des traductions écrites.

La variété des relations interétatiques et la complexité du monde d'aujourd'hui sont telles que l'interprétation comme la traduction sont devenues des affaires de spécialité, fondées sur la matière au cœur des discussions : armements ou désarmement- énergie nucléaire- accords de réciprocité en sécurité sociale- surveillance épidémiologique... Il est impératif, ou bien de recourir à un interprète déjà connaisseur du domaine technique concerné, ou bien, dans le cas contraire, de lui laisser le temps de se préparer.

Notre monde change tellement vite qu'il est indéniable que traduire, en 2015, est une mission plus ardue qu'il y a un siècle. Mais non moins exaltante. Raison de plus pour s'y adonner ? Y compris au service d'une des nombreuses missions du protocole.

Abstrakt: Podczas tłumaczenia ustnego lub pisemnego w sytuacjach, w których ma zastosowanie protokół dyplomatyczny wymagana jest permanentna i bezwzględna dokładność, by uniknąć pomyłek natury czysto technicznej. Można posunąć się jeszcze dalej, twierdząc mianowicie, że tłumacze powinni posiadać zdolność jak najtrajniejszego tłumaczenia niejednoznacznych lub niejasnych treści (celowo lub nie) rozmówców. Dotyczy to zarówno tłumaczeń ustnych jak i pisemnych.

W obecnym świecie różnorodność stosunków międzynarodowych i ich złożoność spowodowały, że tłumaczenie wymaga specjalistycznej wiedzy z dziedzin będących przedmiotem bieżącej dyskusji, obejmujących, m.in.: zbrojenia lub rozbrojenie, energię atomową, porozumienia wzajemne w zakresie zabezpieczeń społecznych, nadzór epidemiologiczny... W takich sytuacjach konieczne jest znalezienie tłumacza posiadającego wiedzę specjalistyczną z danej dziedziny albo danie tłumaczowi niezbędnego czasu na przygotowanie się do tłumaczenia.

Ze względu na szybkie tempo zmian, nie ulega wątpliwości fakt, że w 2015 roku tłumaczenie stanowi bardziej wyzwanie niż sto lat temu, niemniej wciąż pasjonujące. Tym bardziej warto je podjąć, również w ramach zadań obwarowanych protokołem dyplomatycznym.

1. Définition, Origine, Organisation et Missions du protocole

a) Définition du protocole

Le protocole, et plus précisément le protocole diplomatique, est l'ensemble des règles qui précisent le processus des rencontres entre représentants de différents Etats. Ces règles et ces processus ont pour objet d'éviter les conflits et de créer une atmosphère propice aux négociations diplomatiques, qu'elles soient proprement politiques ou, comme c'est aujourd'hui la majorité des cas, à visées économiques, sociales, sanitaires, etc. Plus d'un incident diplomatique a été la raison d'une confrontation militaire, y compris quand ces incidents sont provoqués, comme la fameuse Dépêche d'Ems qui déclencha la guerre franco-allemande de 1870).

Le Protocole fut longtemps destiné à sacrifier le pouvoir politique. S'il a survécu aux changements politiques nombreux et profonds qu'a connu la France, c'est bien parce qu'il a pour mission de refléter **l'existence et l'unité de l'État**. Vous le savez, la France est un Etat unitaire, principe inchangé depuis la Révolution de 1789. C'est l'une des raisons pour laquelle il n'y a en France qu'un seul Protocole, lequel fut toujours rattaché à la fonction diplomatique.

b) Brève histoire du protocole

On considère que le protocole, tel que nous le connaissons aujourd'hui naît avec la première **charge d'Introducteur des ambassadeurs** qui fut confiée en 1585 par Henri III (ancien et furtif roi de Pologne) à Jérôme de Gondi, qui inaugura ainsi une pratique

brièvement interrompue entre 1793 et le Consulat (ce sont des années où la France républicaine était constamment en guerre et où l'occasion même d'introduire des ambassadeurs auprès des autorités ne se présentait pas).

En 1833, sous Louis-Philippe, l'Introducteur des ambassadeurs devient chef du Protocole, service spécifique ainsi créé à part entière et rattaché au MAE.

C'est la troisième République (qui commence en 1875) qui réunira le service du Cérémonial et le service du Protocole.

Aujourd'hui, le service du Protocole est une direction du MAE forte d'une centaine d'agents avec, à sa tête, le chef du Protocole, introducteur des Ambassadeurs, qui a lui-même rang d'Ambassadeur.

c) **Organisation**

Le service du Protocole français est composé de trois sous-directions et d'un bureau :

- La sous-direction du Cérémonial, qui travaille en concertation étroite avec la cellule protocole de la Présidence de la République
- La sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction
- Les deux sous-directions des Priviléges et immunités diplomatiques et consulaires
- Le bureau des distinctions honorifiques

d) **Missions du protocole : elles sont au nombre de quatre :**

1) La première mission a une finalité interne à l'Etat, elle est d'en assurer le Cérémonial, c'est-à-dire celui du Président de la République, du Premier Ministre et du Ministre des Affaires étrangères. L'Etat a besoin de symbolique. A sa tête, c'est le chef de l'Etat qui incarne ce symbole, qu'il soit roi d'ailleurs, ou président élu au suffrage universel et, dans ce dernier cas, élu ou non par moi-même qui ai peut-être voté pour son adversaire politique. Cette dimension est importante, elle

procède d'une très ancienne relation des hommes avec le pouvoir. Le pouvoir, ce n'est pas seulement la possibilité qu'ont, dans nos sociétés, les dirigeants de prendre les décisions qui s'imposent pour régler les PB (ou ne pas les régler), le pouvoir, « c'est la démesure, il notifie à l'homme (je cite le philosophe Pierre Legendre) que la société le dépasse, tout comme le langage dépasse l'individu qui le parle. Le sentiment quelque peu circonspect que l'on peut avoir au contact d'une personnalité en charge du pouvoir ne vient pas seulement de l'excitation d'en approcher mais aussi de ce pressentiment que le pouvoir est intemporel et que, comme le précise Pierre Legendre, « il affronte l'absolu de l'Abîme, il manie la foudre ». De ce point de vue, interpréter un chef de gouvernement ou un chef d'Etat ne sera jamais équivalent à interpréter un grand manager, à supposer même que ce soit le même homme dans des moments différents. Le premier, même dans nos sociétés laïciséées, revêt toujours une tunique spécifique, celle qui a trait au pouvoir. Si l'on avait tendance à l'oublier, le protocole et ses règles sont là pour nous le rappeler.

Organiquement, la charge du cérémonial de la République est assurée en concertation étroite par la sous-direction du Cérémonial dépendant du MAE et par le service du protocole propre au Président de la république. Ces deux institutions sont responsables de l'organisation des cérémonies publiques, civiles et militaires et, à ces occasions, des placements des personnalités, tâches d'une grande rigueur afin de manifester quels sont les degrés de solennité à conférer aux divers représentants du pouvoir.

b. Les mêmes services (Cérémonial et service du protocole de l'Elysée) organisent les déplacements à l'étranger du Président de la République et du Premier Ministre et, réciproquement, ils assurent la préparation des visites en France des chefs d'Etat et de gouvernement étrangers. Comme dans un grand nombre d'Etats, le Protocole français distingue quatre catégories de visites qui sont, par ordre décroissant de solennité :

- les visites d'Etat ;
- les visites officielles ;
- les visites de travail ;
- les visites privées.

c. En troisième lieu, Cérémonial et Protocole du Président de la république dirigent le processus d'accréditation des ambassadeurs étrangers, c'est-à-dire les cérémonies de remise de lettres de créance

organisées au palais de l’Elysée pour les ambassadeurs étrangers. Réciroquement, pour la France, ils établissent les lettres de créance des ambassadeurs français et les commissions consulaires des consuls généraux et consuls.

d. Enfin, la sous-direction du Protocole prépare les pouvoirs pour signer les traités et accords internationaux (par le MAE ou son représentant) puis, ultérieurement, les lettres patentes de ratification des traités (après leur ratification par le Parlement, puis leur promulgation par le président de la république).

2) La deuxième mission du protocole concerne la logistique, l’interprétation et la traduction, tâche assurée par la sous-direction du même nom.

a) Les questions de logistique : c'est l'organisation des déplacements officiels, avec leurs aspects non seulement logistique mais administratif et comptable, je ne m'étends pas.

b) Les questions d'interprétation et de traduction sont assurées par deux départements au sein de la sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction. Je reviendrai sous peu sur cet aspect qui vous intéresse particulièrement.

3) En troisième lieu, le protocole a en charge l'application en France des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires de 1961 et 1963 : c'est un important travail qui occupent deux sous-directions, les sous-directions des Privilèges et immunités diplomatiques et consulaires. Ces privilèges et immunités sont accordés aux agents diplomatiques et consulaires pour leur permettre d'effectuer leur mission au sein de l'Etat d'accueil hors de toute contrainte (de nature judiciaire, policière ou fiscale), en leur qualité d'envoyés officiels d'un Etat souverain.

Elles établissent aussi la liste diplomatique qui fixe l'ordre de préséance au sein du corps diplomatique, car s'il y a des préséances au sein des représentants d'un même Etat, il y en a tout autant entre les Etats.

4) Enfin (c'est moins important mais cela traduit aussi l'esprit du protocole), un **bureau spécial** instruit les propositions de **nomination**

à une distinction honorifique des Français résidant à l'étranger et des ressortissants étrangers.

*

2. L'interprétation et la traduction au cœur des missions du protocole dans les relations avec les autres Etats et les organisations internationales

a) Typologie des activités d'interprétation et de traduction

1- Les deux départements de l'interprétation et de la traduction évoqués ci-dessus fournissent des prestations à la Présidence de la République, au Premier Ministre et au Ministère des Affaires étrangères. Vous noterez que les autres ministères doivent se débrouiller par eux-mêmes, alors même que de plus en plus des négociations sont menées par des ministères techniques.

2- Ils assurent la traduction et la révision des traductions des documents de politique internationale à la demande des plus hautes autorités de l'Etat et des directions du MAE, et lors des conférences internationales.

3- Ils sont chargés de vérifier la concordance des versions linguistiques des accords internationaux de la France.

b) Importance et difficultés propres à l'interprétation et à la traduction au service du protocole :

1) Une rigueur absolue et permanente, vous le savez mieux que moi, est requise pour éviter tout malentendu d'ordre purement linguistique.

Mieux encore, interprètes et traducteurs doivent pouvoir traduire au plus près les hésitations, voire les confusions (voulues ou non) des interlocuteurs qu'ils servent. Cela est vrai des interprétations orales comme des traductions écrites.

2) Une distinction s'impose cependant entre ces deux situations, orales et écrites :

a) - les premières, par nécessité, sont rapides et n'offrent presque jamais la possibilité d'une rectification.

- On doit cependant privilégier une réelle spontanéité qui peut à la limite (i.e. très limitativement) s'avérer aux dépens de la rigueur technique;

- assez fréquemment même, l'interprète est en mesure d'introduire du liant dans ses propos en ne respectant pas le mot à mot sans finalement fausser le sens des propos traduits, ce qu'en français on traduit le mieux en disant que l'esprit importe plus que la lettre : exemple

b) les traductions écrites, elles, ne souffrent aucune incertitude linguistique.

Mais là aussi il y a une gradation :

- un article de presse dont la traduction est demandée sous un très court délai (quelques heures) pourra être traduit plus approximativement...

- que la version française d'un traité international dont le moindre terme fera foi devant une juridiction (d'où le recours fréquent, notamment dans cette Babel de la traduction qu'est l'Union européenne, à des juristes-linguistes). Ici le temps est laissé aux traducteurs pour qu'ils puissent procéder à toutes les vérifications nécessaires, comme pour se faire corriger à un voire à plusieurs degrés.

3) La variété des relations interétatiques et la complexité du monde d'aujourd'hui sont telles que l'interprétation comme la traduction sont devenues des affaires de spécialité, fondées sur la matière au cœur des discussions : armements ou désarmement- énergie nucléaire- accords de reciprocité en sécurité sociale- surveillance épidémiologique – surveillance policières et respect des droits de l'homme... Il est impératif, ou bien de recourir à un interprète déjà connaisseur du domaine technique concerné, ou bien, dans le cas contraire, de lui laisser le temps de se préparer. C'est dire que « le

bagage cognitif » de l'interprète est essentiel, que celui-ci peut être très divers d'une interprétation à l'autre et qu'au final, après une carrière de plusieurs décennies, un interprète-traducteur peut être devenu aussi compétent et connaisseur que beaucoup de ceux au service desquels il travaille. Je n'hésite pas même à soutenir que, dans plus d'un cas, « *quelles difficultés et quels malentendus auraient pu être évités et que de temps aurait pu être épargné si on avait laissé en toute confiance les affaires entre les mains du traducteur !* » (Roland, 1999:51-53). Ce constat a été formulé, en ces termes, il y a exactement 200 ans, lors du Congrès de Vienne, par Friedrich von Gentz, un Berlinois au service du Premier ministre britannique Castlereagh et du prince autrichien Metternich .

4) Les outils modernes offrent avec Internet un accès beaucoup plus rapide et plus exhaustif aux bases de données nécessaires pour parfaire une traduction, notamment quand elle porte sur un domaine très technique.

En même temps, c'est en étant profondément instruit, et au-delà de la seule connaissance linguistique, que l'interprète-traducteur pourra assumer au mieux sa mission, au service du protocole comme au service de tout autre client d'ailleurs. Il lui faut d'abord comprendre la manière dont correspondent ou ne correspondent pas les domaines des deux langues dans lesquelles il travaille. Un exemple : en 1992, le ministère du Travail polonais me demande d'organiser une série de rencontres entre des responsables français et polonais des affaires sociales. A la première rencontre, il était évident qu'il nous manquait, non pas des dictionnaires franco-polonais, mais un lexique commenté sur l'organisation juridique et institutionnelle dans les deux pays. En France, les termes de protection sociale, d'action sociale et d'aide sociale recouvrent des domaines distincts dont il importe, avant de vouloir en parler, de bien connaître le périmètre. Ceci relève d'un niveau que je qualifierai de technique. Mais en plus, ce qu'on appelle « culture générale » est requis de manière impérative, c'est-à-dire une ouverture au monde qui fera peut-être hésiter un interprète sur sa manière de traduire, mais l'empêchera de commettre un contresens.

5) Dans les entretiens entre dirigeants de différents pays, il y a quelque chose qui m'a toujours intrigué, qui est le degré d'empathie qu'un interprète doit avoir avec ceux qu'il sert. Je pense moins à une empathie émotionnelle qu'à une adhésion idéologique aux idées et au

programme de la personne qu'on est en train d'interpréter. Ainsi, rien d'étonnant à qualifier Paul-Otto Schmidt, qui était l'interprète d'Hitler, d'« interprète-choc », c'est-à-dire de modèle d'interprétation diplomatique très personnalisée où la confiance du leader dans son interprète est essentielle. On voit mal un militant contemporain des droits de l'homme faire le travail à sa place.

Dans une autre occurrence historique, à supposer qu'il ait eu besoin d'un interprète, est-ce que le très fictif interprète de de Gaulle, lors de son discours de 1968 au Québec, a traduit fidèlement le « Vive le Québec libre » ou bien, conscient de la bombe sémantique ainsi lancée par le Général, n'eût-il pas tenté de désamorcer cette bombe par quelque chose comme « Vive le Québec jouissant de sa pleine liberté » ??? Bien sûr, vous me direz que l'interprète, dans ce cas comme dans tous les cas, est d'abord au service de la pensée de son employeur.

Cela dit, de source directe, j'ai connu une interprète qui a servi d'intermédiaire entre Walesa et Mitterrand : elle n'hésitait pas, me confiait-elle, à polir des « on a bossé » par « on a travaillé » mais, en même temps quand, dans le souci de forcer son message, le président polonais employait un mot fort d'argot, alors elle le traduisait tel quel.

Plus près de nous, vous avez peut-être remarqué qu'un nombre important de pays (dont la PL, dont la FR) sont en guerre (situation très classique en diplomatie) avec une entité encore mal définie mais que tous s'accordent à qualifier d'Etat, je veux parler de Daesh. Quels sont les contacts diplomatiques, via le truchement d'interprètes, entre ces Etats et Daesh ? Il n'y en a pas. Daesh, en recrutant et formant à son idéologie mortifère des recrues de divers pays, les fait ensuite parler dans leur propre langue (il n'est donc point besoin de traduction ou d'interprétation) : un extrémiste français converti et recruté par Daesh va, par le biais des réseaux sociaux, s'adresser directement aux Français, signant ainsi la **fin du besoin d'interprètes**. Je ne peux m'empêcher d'assimiler monde de terreur et monde sans interprète, où le discours est devenu dur et intangible comme une bille d'acier, et où plus aucune « **interprétation** » n'est nécessaire. Vous le savez, et votre métier vous le confirme chaque jour, les mots sont de prodigieux instruments de transmission de la pensée, mais ils restent en même temps pauvres par rapport à la richesse de cette pensée. Employé une fois dans un sens, le même mot sera utilisé deux lignes plus loin avec une signification assez différente. Parfois, il ne s'agit que d'une nuance entre les deux emplois

du même mot, mais c'est cette nuance qui fait toute la différence et le prix dans l'expression de la pensée. Un monde où serait bannie la nuance, même plus, où une légère incertitude sur le sens précis de ce que mon interlocuteur m'a dit n'existerait jamais, ce monde-là s'apparenterait de près à un monde de terreur. Les diplomates ont le sens de la nuance comme ils ont le sens de la litote: *Quand un diplomate dit « oui », cela veut dire « peut-être ». Quand il dit « peut-être, cela signifie « non ». Quand il dit « non », ce n'est pas un diplomate.* Ambassadeur Raimundo Bassols lors d'une conférence à Salamanque en 2004). Leur métier les met souvent au cœur même de ce qui peut séparer les hommes : d'où la plasticité extrême de leur registre langagier. Cette souplesse, cette inertie même dans certains cas, a sans aucun doute désamorcé des conflits, ou permis d'en faire traîner d'autres qu'on a fini par oublier. Les **interprètes** au service de la diplomatie, à quelque niveau que ce soit, participent directement à cet entre-deux de la communication interpersonnelle où, derrière les apparences et les jeux du pouvoir sont en cause directement le destin des hommes.

Bibliographie

- Canon-Roger, Françoise. « La traduction ». *Texto!*, juin 2006, vol. XI, n°2. <http://www.revue-texto.net/Repres/Themes/Canon-Roger/Canon-Roger_Traduction.html>.
- Thiery, Christofer. AIIC. « INTERPRETATION DIPLOMATIQUE ». *aiic.net*. November 8, 2015. Accessed June 1, 2016. <<http://aiic.net/p/7386>>.
- Ministere des Affaires Etrangeres, Paris. « Le service du protocole diplomatique ». Novembre 2015.<<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/organigramme-de-l-administration-centrale/article/le-service-du-protocole>>.
- Proust, Marcel. « A la Recherche du Temps Perdu ». France Loisirs, Paris, 1999 (autour du personnage de M. de Norpois, ambassadeur).
- Seleskovitch, Danica et Lederer, Marianne. “Interpréter pour traduire”. Publications de la Sorbonne, Paris, Didier Eruditon, 1984.